



Département des Infrastructures et
des ressources humaines (DIRH)

Office de l'information
sur le territoire

Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne

Aux bureaux
d'ingénieurs-géomètres

Lausanne, le 8 décembre 2017

Bilan 2017 et perspectives

Mesdames, Messieurs,

En cette période de fin d'année, nous avons le plaisir de vous transmettre diverses informations relatives à l'avancement des projets de l'Office et de vous donner quelques perspectives d'avenir.

Travaux de mensuration officielle

Les travaux de mensuration officielle restent réalisés conformément aux **lignes stratégiques** définies par l'OIT et décrites dans l'exposé des motifs accompagnant la demande de crédit de 2014.

Des **premiers relevés** sont adjugés sur les secteurs couverts par des numérisations simplifiées. En 2017, le rythme a baissé en raison de la charge importante liée au traitement d'anciens dossiers de qualité insatisfaisante, de même qu'en raison d'un recours au tribunal. Pour maintenir un volume minimal de travaux adjugés au secteur privé, l'OIT a exceptionnellement lancé un appel d'offre en décembre 2017 avec un délai de retour des offres pour janvier 2018.

Les conditions générales des entreprises de MO seront adaptées en 2018 suite à simplifications apportées dans l'évaluation du **développement durable** par décision du Conseil d'Etat. En outre, des discussions avec la Commission Paritaire Professionnelle (CPP) ont montré que le processus de contrôle du respect de la **Convention collective de travail** (CCT) devait évoluer. Pour les travaux lancés dès 2018, les soumissionnaires devront joindre une attestation de respect de la CCT dans leur dossier de soumission. Ils s'adresseront directement à la CPP pour obtenir l'attestation. Cette façon de procéder permettra en principe de réduire la durée de la procédure d'adjudication de nouvelles entreprises.

En 2017, le nouvel état de la **mise à jour périodique** en zone d'estivage a été intégré en BDCO. Dans cette zone, le plan cadastral représente l'état actuel des lieux et les nouvelles surfaces de nature sont inscrites au Registre foncier. Deux projets pilotes de mise à jour périodique en zone de plaine sont en cours de réalisation ou de finalisation sur les communes de Bioley-Magnoux, Oppens, Orzens et Pailly. Ces deux projets permettront de finaliser la stratégie de mise à jour en zone de plaine. Nous espérons pouvoir ensuite déclencher des travaux dès le deuxième semestre 2018.

Mise à jour permanente

Le nombre de **dossiers de mutation** livrés à l'OIT est particulièrement élevé depuis trois ans. Il dépasse significativement la moyenne des 10 dernières années. Les flux restent très variables et les ressources de l'OIT arrivent parfois à saturation. La stratégie de reprise automatique des mutations au format Interlis lancée depuis 2011 se poursuit au vu des avantages procurés par ce format. Après analyse de la situation, le **seuil Interlis** sera abaissé à **30 points tous thèmes confondus** pour tous les dossiers livrés à l'OIT dès le 1^{er} février 2018. Ce seuil reste assez élevé pour permettre aux bureaux

Courrier aux bureaux d'ingénieurs géomètres
Bilan 2017 et perspectives

d'adapter leur processus. En parallèle, l'émolument de mise à jour de la BDCO reste incitatif pour ce format. Aujourd'hui, beaucoup de bureaux livrent une grande partie de leurs dossiers en Interlis alors que certains les livrent intégralement dans ce format.

Pour la **mise à jour permanente des constructions**, nous constatons à nouveau une légère amélioration des délais. En 2017, l'OIT a assuré le suivi de 1'150 dossiers et envoyé près de 500 courriers à des propriétaires. La plupart ont passé commande à un bureau de géomètre dès réception du courrier de l'OIT. Pour une huitantaine de cas, l'OIT a lancé une procédure d'exécution par substitution.

Le processus d'intégration des **bâtiments projetés** dans la MO a été mis en œuvre depuis plus d'une année. A ce jour, plus de 1'400 enquêtes contenant un ou plusieurs bâtiments projetés ont été livrées à l'OIT. Plus de la moitié ont été remontées en BDCO suite à l'obtention du permis de construire. Une vérification par sondage réalisée en juillet 2017 a montré que des progrès restent à réaliser. Les bureaux concernés ont reçu individuellement une information à ce sujet. Nous rappelons qu'il importe que tous les bureaux réalisent cette opération afin d'assurer une concurrence loyale. Nous profitons du présent courrier pour vous remercier de la bonne collaboration dans ce domaine.

Infrastructure cantonale et géodonnées

Le nouvel extracteur de géodonnées a été mis en production en novembre 2016. Depuis, près de 17'000 commandes de produits ont été passées pour un volume total de 2 TB. Parmi ces commandes, environ 7'000 ont été passées en Interlis-VD, 1'800 en DXF GeoBat et 2'200 en « fichiers de points cadastraux ». La majorité des extractions ont été réalisées en moins de 5 minutes.

Le projet LiDAR s'est achevé au premier trimestre 2017 avec la mise en diffusion du nuage de points bruts et des grilles altimétriques MNT et MNS à 50 cm. Courant 2017, de nouveaux ombrages ont été calculés et publiés en fond de plan sur le guichet cartographique cantonal. Une carte des pentes et une carte des orientations sont en cours de calcul et seront prochainement publiées sur www.geo.vd.ch. Les courbes de niveau à 1m, 5m et 10m ont été mises à jour et sont en diffusion via la GEOCommande de l'ASIT-VD. Le RALF a également été mis à jour et il sera mis en diffusion en 2018.

Le guichet cartographique cantonal a bénéficié d'une évolution attendue et dispose aujourd'hui de nouvelles fonctionnalités : ajout de WMS/KML externes, profil altimétrique à partir des nouveaux MNT et MNS, utilisation via supports mobiles.

Pour 2018, plusieurs migrations informatiques sont planifiées: applicatif BDCO, Windows 10, site WEB de l'Etat de Vaud, etc. Une fois encore, l'OIT fera son maximum avec la Direction des systèmes d'information (informatique cantonale) pour limiter au maximum les éventuelles perturbations qui pourraient découler de ces migrations.

Dispositions de fin d'année

En application du principe d'échéance, toutes les **prestations** réalisées en **2017** devront être facturées et transmises à l'OIT **d'ici au 10 janvier 2018**. Le respect de ce délai et d'autant plus important que la TVA passera à 7.7 % l'année prochaine.

Tout en vous remerciant de **relayer toutes ces informations dans vos bureaux**, nous vous remercions pour votre diligence et vous adressons d'ores et déjà, Mesdames, Messieurs, nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Le Géomètre cantonal

Cyril FAVRE